



Berne, le 2 février 2022

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

**Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité : ouverture de la procédure de consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 2 février 2022, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'une nouvelle loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo).

La consultation dure jusqu'au 3 mai 2022.

**Contenu du projet**

Face à la croissance continue du trafic, il convient d'exploiter et d'utiliser les infrastructures de transport et les moyens de transport de manière plus efficiente. Un flux d'informations performant entre les gestionnaires d'infrastructure, les entreprises de transport, les fournisseurs privés de prestations de mobilité et les clients est essentiel pour un système de mobilité plus efficient. À l'heure actuelle, les données et l'échange de données sont une condition indispensable en matière de mobilité. C'est pourquoi, au même titre que l'infrastructure routière et ferroviaire, les données sur la mobilité constituent une troisième infrastructure d'importance systémique. Or, actuellement, il manque une infrastructure nationale neutre de données dans le domaine de la mobilité, qui établirait les conditions techniques et organisationnelles permettant de garantir durablement et sans intérêts commerciaux ce flux d'informations portant sur tous les aspects de la mobilité.

C'est pourquoi une **infrastructure nationale de données sur la mobilité (MODI)** doit permettre d'améliorer l'utilisation desdites données (fourniture, mise à disposition, échange, liaison, acquisition) en vue d'un système de mobilité efficient. La MODI est constituée des éléments clés que sont l'infrastructure nationale destinée à mettre en réseau les utilisateurs de données sur la mobilité (NADIM) et le Réseau des transports CH. Elle doit être conçue en fonction des besoins des utilisateurs et pouvoir être développée et complétée le cas échéant. La NADIM permettra d'échanger des données sur la mobilité de manière standardisée et donc de mettre en réseau les pouvoirs publics, les fournisseurs de mobilité, les développeurs et les exploitants de solutions numériques pour clients (telles que des applications) ainsi que d'autres acteurs de la science et de la recherche dans le domaine des données sur la mobilité.



Le Réseau des transports CH représente numériquement les réseaux de transports de la Suisse de manière uniforme et constitue le système de référence spatial déterminant pour la liaison des données sur la mobilité via la NADIM. La MODI doit satisfaire aux exigences suivantes : indépendance, fiabilité, ouverture, non-discrimination, transparence, but non-lucratif et flexibilité.

Une nouvelle loi, la LIDMo, réglemente les données pertinentes sur la mobilité de manière supramodale ainsi que les tâches, l'exploitation et le financement de la MODI. Un nouveau centre des données sur la mobilité (CDM) doit garantir l'indépendance et la neutralité nécessaires pour cette tâche à long terme dans le domaine des données sur la mobilité, et notamment pour l'exploitation de la NADIM. Le financement de la MODI sera pris en charge par la Confédération pendant les dix premières années, mais il devrait être assuré à long terme par des redevances d'utilisation dans la mesure du possible.

Le présent projet de loi promet des effets positifs pour les transports, l'économie, la société et l'environnement. La MODI, avec ses éléments principaux que sont la NADIM et le Réseau des transports CH, peut contribuer à exploiter et utiliser les infrastructures de transport de manière plus efficace, à planifier les offres de mobilité de manière ciblée et à en améliorer le taux d'utilisation, ainsi qu'à répondre de manière optimale et plus durable aux besoins de mobilité de la population à l'avenir. La MODI offre aux entreprises privées la possibilité de développer de nouveaux secteurs d'activité et de proposer des services innovants ; cette prestation de base de la Confédération permet de réduire les obstacles à l'accès au marché, notamment pour les petites entreprises. Bien que l'offre de la MODI ne s'adresse pas directement aux clients finaux, la société en profite néanmoins étant donné que la MODI permet de satisfaire les besoins en mobilité de la population de manière plus efficace, mais aussi plus individuelle et plus axée sur la demande qu'aujourd'hui, grâce à une combinaison simplifiée des offres disponibles (par ex. transports publics, partage de vélos, voitures de location, taxis). L'utilisation efficace des infrastructures et des moyens de transport obtenue par une mise en réseau des données sur la mobilité est également bénéfique à l'environnement et au climat grâce aux économies d'énergie et de CO<sub>2</sub> qui en résultent.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet de loi et vous prions d'utiliser à cet effet **le catalogue de questions ci-joint**.

Les documents de la mise en consultation sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/fr/content/dam/bav/daten/proc/proc_consultation/proc_consultation_en_cours.pdf).

Conformément à la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand)<sup>1</sup>, nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti :

[konsultationen@bav.admin.ch](mailto:konsultationen@bav.admin.ch)

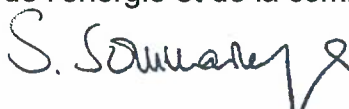
---

<sup>1</sup> RS 151.3

Madame Monika Zosso ([monika.zosso@bav.admin.ch](mailto:monika.zosso@bav.admin.ch)) et Monsieur Gregor Ochsenbein ([gregor.ochsenbein@bav.admin.ch](mailto:gregor.ochsenbein@bav.admin.ch)) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Meilleures salutations

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC



Simonetta Sommaruga

Annexes :

- Projet à mettre en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)
- Communiqué de presse (d, f, i)
- Catalogue de questions (d, f, i)